

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0055771.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LES BIO FRERES SAS Adresse ZA DE LA VALLEE DE L'AUNELLE ROUTE NATIONALE VILLAGE D'ARTISANS - CELLULE A7 59144 Wargnies-le-Grand Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Exportation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 31 juillet 2026 12:20:13 +02 (CET) Lieu Courbevoie (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 30/06/2026 au 31/03/2028			
Nom et signature BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Arômes naturels de fruits	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Extraits de plantes et de champignons (titrés en vitamines ou oligoéléments)	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Levures sèches (Boulevardii)	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Poudre soluble de membrane d'œuf	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Acide folique vanille (comprimé) / Dietary supplement : folic acid vanilla	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Bédouze Framboise (comprimé) / Dietary supplement : Betwelve raspberry	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Bédouze Fruits de la Passion (comprimé) / Dietary supplement : Betwelve passion fruit	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Bédouze Licorne (comprimé) / Dietary supplement : Betwelve Unicorn	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Bédouze Poire/Vanille (comprimé) / Dietary supplement : Betwelve pear and vanilla	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Bédouze Pomme (comprimé) / Dietary supplement : Betwelve apple	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Biotine agrumes (comprimé) / Dietary supplement : biotin citrus	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Brad Fer (comprimé) / Dietary supplement : Ferrocious	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - calcium + D3 (comprimé) / Dietary supplement : Khalcium	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Dédé Abricot (comprimé) / Dietary supplement : D light full apricot	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Dédé Fraise (comprimé) / Dietary supplement : D light full strawberry	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Double Mag (comprimé) / Dietary supplement : Double mag	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Ioda (comprimé) / Dietary supplement : Ioda	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - La C / Dietary supplement : The C	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - La K2 (MK7) + D3 citron vert (comprimé) / Dietary supplement : K2 (MK7) + D3, lime	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Le Coolagène / Dietary supplement : Coolagen	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - OMG3 DHA (gélule) / Dietary supplement : OMG3	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Probiotop boulardii vanille (comprimé) / Dietary supplement : Probiotop boulardii vanilla	Biologique
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Zélénium (comprimé) / Dietary supplement : Zelenium	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Zzzinc / Dietary supplement : Zzzinc	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf
II.9 Autres informations	

DÉLIVRÉ